

ZEC FORESTVILLE
LISTE DE PRIX 2018

La taxe est incluse dans les prix	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT (note 1)
CARTE DE MEMBRE (valide du 16 AVRIL 2018 au 15 AVRIL 2019)	21,85	21,85

FORFAITS FAUNIQUES

ANNUELS TOUTES ACTIVITÉS (pêche, chasse, réseau routier et autres)

INDIVIDUEL 22- 64 ANS (note 3.1 / 8)	317,62	551,02
INDIVIDUEL 65 ANS et PLUS (note 3.1 / 8)	298,37	512,50
INDIVIDUEL MOINS de 22 ANS (note 3.1 / 8)	249,78	415,34
FAMILIAL MOINS de 65 ans (note 3 / 4 / 4.1 / 8)	362,17	640,13
FAMILIAL 65 ANS et PLUS (note 3 / 4.1 / 8)	342,06	599,88

FORFAITS SIMPLES INDIVIDUELS

FORFAIT PÊCHE (membre) (droit de CIRCULATION NON-INCLUS) (note 2 / 9)	207,82	385,75
FORFAIT CHASSE PETIT GIBIER (membre) (droit de CIRCULATION NON-INCLUS) (note 9)	207,82	385,75
FORFAIT CHASSE À L'ORIGINAL (membre ou non-membre) (droit de CIRCULATION NON-INCLUS) (note 9)	464,21	920,38
FORFAIT CHASSE À L'OURS (membre) (droit de circulation NON-INCLUS) (note 9)	304,68	601,32

TARIFS QUOTIDIENS

PÊCHE (18 mai AU 30 novembre) (note 8)	28,46	56,91
PÊCHE ÉTUDIANT JUSQU'À 17 ANS (note 6) NOUVEAUTÉ	0,00	0,00
DROIT DE PÊCHE 3 JRS CONSÉCUTIFS 1 personne (18 mai AU 10 septembre) (note 5 / 8)	90,83	181,66
PÊCHE D'HIVER (1 décembre 2018 au 15 avril 2019) (note 6 / 8)	19,55	39,09
CHASSE PETIT GIBIER NOTE 8	28,46	56,91
CHASSE PETIT GIBIER ÉTUDIANT JUSQU'À 17 ANS (note 6) NOUVEAUTÉ	0,00	0,00
CHASSE À L'OURS NOIR NOUVEAUTÉ	48,29	96,58

AUTRES ACTIVITÉS

FÊTE DE LA PÊCHE (SAMEDI SEULEMENT) POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC *GRATUIT SUR TOUS LES PLANS D'EAU DE LA ZEC (COMPREND DROIT DE PÊCHE ET LE DROIT DE CIRCULATION DU VÉHICULE pour TOUS) ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE AU POSTE D'ACCUEIL	0.00	0.00
PÊCHE EN HERBE gratuit pour les participants et bénévoles	0.00	0.00

TARIFS RÉSEAU ROUTIER

La taxe est incluse dans les prix	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT (note 1)
DROIT DE CIRCULATION PAR PERSONNE POUR TOUTES ACTIVITÉS Lorsqu'une personne circule seule et qu'elle y transporte OU NON des véhicules supplémentaires Pour la période du 1 MAI AU 31 octobre - note 7	12,36	12,36
DROIT DE CIRCULATION POUR TOUTES ACTIVITÉS Pour l'ensemble des personnes lorsqu'elle Y CIRCULE AVEC d'autres PERSONNES MAIS qu'elle n'y transporte pas de véhicules supplémentaires Pour la période du 1 mai au 31 octobre - note 7	12,36	12,36
DROIT DE CIRCULATION PAR PERSONNE POUR TOUTES ACTIVITÉS lorsqu'elle y circule avec d'autres personnes et qu'elle y transporte des véhicules supplémentaires ou, le cas échéant, 10.75\$ par véhicule, SI LE nombre de véhicules incluant le véhicule principal est inférieur AU NOMBRE de personnes qui circulent Pour la période du 1 mai au 31 octobre - note 7	12,36	12,36
DROIT DE CIRCULATION ANNUELLE (note 9) 1 véhicule et plus - individuel ou familial ¹ ¹ Ce droit s'applique à son détenteur, conjoint et enfants mineurs)	131,65	131,65

AUTRES TARIFICATIONS

HÉBERGEMENT CHALET LAC-AUX-PINS	71,40	71,40
CAMPING NON-AMÉNAGÉ jour	3,45	3,45
CAMPING LAC Laval jour	25,87	25,87
Saison membre avec forfait faunique	439,75	439,75
Saison membre ou non-membre SANS forfait faunique	647,30	647,30
CAMPING LAC BLADDER jour	25,87	25,87
Saison membre avec forfait faunique	325,65	325,65
Saison membre ou non-membre SANS forfait faunique	517,40	517,40

1. Une personne domiciliée au Québec et y ayant demeuré au moins 183 jours de l'année précédant ses activités de pêche ou de chasse ou sa demande d'un permis ou d'un certificat.

2. Pêche hivernale incluse - 1er décembre au 15 avril

3. Inclus droit accès annuel **au coût spécial** de 54,25 \$ pour un véhicule et plus, s'appliquant au titulaire, son conjoint et ses enfants mineurs.

3.1 Inclus droit accès annuel **au coût spécial** de 54,25 \$ pour un véhicule s'appliquant à son conjoint, enfants mineurs dans le même véhicule que le titulaire

4. Incluant conjoint et leurs enfants de moins de 18 ans ainsi que les étudiants qui sont âgés de 18,19, et 20 ans aux études ses activités de pêche ou de chasse ou sa demande d'un permis ou d'un certificat.

4.1 Inclus conjoint (e) et leurs petits-enfants de MOINS de 18 ans.

5. Droit d'accès inclus avec l'achat de ce forfait.

6. Lorsque le jeune de **moins de 18 ans** est accompagné d'un adulte.

7. Une personne de **moins de 18 ans** accompagnée d'un adulte titulaire d'un forfait n'est pas tenue de payer les droits exigibles pour la circulation.

8. Avec participation Airmédic

9. Ajouter Airmédic au coût de 7,00 \$